

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Covid-19 : une Loi de finances rectificative en préparation

LES premières estimations du ministère de l'Economie et des Finances font état d'une baisse de la croissance entre 2,7% et 0,3% en 2020, et des pertes des recettes budgétaires situées entre 230 et 645 milliards de FCFA.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/ Gabon

La pandémie de Coronavirus va avoir des conséquences négatives sur l'économie nationale, avec une baisse drastique de la croissance. D'après les estimations préliminaires du ministère de l'Economie et des finances, au plan macro-économique, cette pandémie va induire une forte baisse de la croissance réelle, qui pourrait se situer entre 2,7% et 0,3% en 2020.

Quant au budget de l'Etat, les pertes de recettes se situeraient entre 230 et 645 milliards de

FCFA. " Pour faire face à cette situation, le président de la République a chargé le gouvernement d'élaborer une Loi de finances rectificative pour l'exercice 2020, et un Plan de soutien économique et social, sans recourir à l'emprunt. Il a instruit le gouvernement de trouver une solution endogène en réduisant la voilure de la dépense publique, pour disposer des marges des manœuvres budgétaires. Il a également chargé le gouvernement de préparer notre pays à la sortie de crise en identifiant les effets de levier susceptibles de favoriser une relance rapide de l'activité économique ",

a indiqué Julien Nkoghe Bekale. Selon le Premier ministre, dans ces conditions, l'objectif du gouvernement est de sécuriser les dépenses obligatoires (Solde permanente, pensions, bourses, filets sociaux, etc.) et d'assurer le fonctionnement régulier de l'Etat.

" Au plan commercial, l'urgence pour le gouvernement est de garantir la chaîne d'approvisionnement en denrées alimentaires et autres produits de première nécessité, et de contenir la hausse des prix ", a souligné le chef du gouvernement.



Photo: GASTON NGOUBIL/L'Union

Le ministre de l'Economie, Jean-Marie Ogandaga, et ses experts vont devoir se mettre à l'ouvrage.

6 milliards de francs pour l'eau et l'électricité

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Comment va s'organiser l'opération de gratuité de l'eau et de l'électricité ?

A la faveur de la conférence de presse organisée hier, par le Premier ministre Julien Nkoghe Bekale, dans le cadre des mesures en vue de faire efficacement face à la propagation du Covid-19, le ministre de l'Energie a présenté les dispositions prises par l'Etat pour assurer la gratuité de l'eau et de l'électricité pour les ménages les plus vulnérables.

Pascal Houangni Ambourou a précisé que cette mesure s'adresse uniquement aux populations les plus fragiles et économiquement faibles. En d'autres termes, des clients disposant d'un abonnement au tarif social (puissance 1 à 2 KW) et ceux détenteurs d'un abonnement de puissance 3 à 6 KW.

D'après le patron du département de l'Energie, c'est un total de 248 200 abonnés en électricité – 55 000 pour les compteurs de type Edan-, qui auront droit



Photo: Julie Ngumbi

Les ménages les plus faibles soulagés des factures d'électricité pendant la période de crise sanitaire.

à un crédit d'unités de 20 000 francs par mois. L'enveloppe allouée par l'Etat s'élève, à cet effet, à 4 milliards 964 millions de francs mensuels.

Concernant l'eau, seuls les clients dits de la catégorie "particuliers" sont concernés. Soit 152 734 abonnés. Il s'agit de ceux dont les consommations

sont inférieures ou égales à 15 m3/mois. A raison d'une prise en charge mensuelle par abonné estimée à 15 000 francs, c'est un effort budgétaire de 2 milliards 291 millions de francs que l'Etat devra consentir sur ce volet. En tout donc, une enveloppe de plus de 6 milliards consacrée à ce dossier.

Transport : une restriction sans conséquences ?

Georges-Maixent NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

À ce niveau du transport, le gouvernement n'a pas l'intention de bloquer complètement la circulation. Vu que certains compatriotes, ceux constituant le personnel dit essentiel, devront se déplacer pour aller travailler. Près de 185 bus et 50 taxis de la Société gabonaise de transport (Sogatra) seront mis à leur disposition. Selon le ministre en charge des Transports, Léon Armel Bounda Balonzi, deux entreprises publiques, Sogatra et Trans'urb, ainsi qu'une entreprise privée, TransAkanda, sont chargées d'assurer les mouvements des personnes autorisées à se déplacer à partir de dimanche. A cet effet, 12 lignes ont été créées. Bien sûr, chaque opérateur aura un secteur d'activité bien défini. Avec des rotations qui permettraient à ces bus de transporter 72 mille personnes par jour.

Puisque le gouvernement n'a pas évoqué le cas du reste des transporteurs en commun, faut-il déduire que cette lourde mesure met les 12 000 taxis de la capitale



Photo: Wilfried MBINAH

Les taxis seront-ils autorisés à circuler pendant le confinement ?

en confinement total ? Et au-delà de ces taxis, les clandos, des transporteurs en commun qui exercent dans les zones sous-intégrées, sont-ils aussi frappés par cette interdiction de circuler ?

Si c'est le cas, se poserait alors un réel problème d'accessibilité pour les transporteurs autorisés à circuler. Car, ne l'oublions pas, nombre des travailleurs essentiels autorisés à se rendre au travail vivent dans des zones difficiles d'accès pour les véhicules. En général, ce sont les clandos qui les transportent souvent jusqu'à la grande voie de circulation.

Dans ces secteurs, la mobilité pourrait être encore plus difficile pour ceux qui y habitent, durant cette période de confinement, en cas d'urgence sanitaire. De jour comme de nuit.